

- Les montants indiqués ci-dessous sont indexés.
- Les remboursements de l'assureur s'effectuent HT lorsque l'assuré est récupérateur de TVA, et TTC dans l'autre cas.
- Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par l'assureur.
- Les sommes indiquées sont cumulatives.

JURIDICTIONS	MONTANTS TTC	MONTANTS Hors TVA
Référé		
• expertise	541 €	451 €
• provision	665 €	554 €
• autre	665 €	554 €
Requêtes non contradictoires	541 €	451 €
Tribunal d'Instance		
• Conciliation	364 €	303 €
• Jugement	838 €	698 €
Tribunal de Grande Instance	1.200 €	1.000 €
Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale	1.200 €	1.000 €
Tribunal de commerce		
• déclaration de créance auprès du mandataire	216 €	180 €
• relevé de forclusion	276 €	231 €
• jugement	1.200 €	1.000 €
Tribunal Paritaire des baux ruraux		
• Absence de conciliation	364 €	303 €
• conciliation	1.200 €	1.000 €
• jugement	1.200 €	1.000 €
Tribunal Administratif	1.200 €	1.000 €
Conseil des Prud'hommes		
• Absence de conciliation	498 €	415 €
• conciliation	1.145 €	954 €
• jugement	1.015 €	846 €
Juge de l'exécution	781 €	651 €
Juge de l'exécution en matière de saisie immobilière	2.276 €	1.897 €
Juridictions d'Appel		
• Assistance plaidoirie	1.200 €	1.000 €
• Postulation	640 €	533 €
Cour de Cassation	2.276 €	1.897 €
Conseil d'Etat	2.276 €	1.897 €
Composition ou médiation pénale	276 €	230 €
Tribunal de Police		
• sans partie civile	474 €	395 €
• avec partie civile	590 €	492 €
Tribunal Correctionnel		
• instruction correctionnelle	682 €	568 €
• jugement	960 €	800 €
Cour d'Assises		
• instruction criminelle	1.668 €	1.390 €
• jugement	2.276 €	1.897 €
Commissions diverses	364 €	303 €
Commissions de recours amiables en matière fiscale	480 €	400 €
Mesure Instruction - Assistance à expertise (par avocat ou expert)	406 €	338 €
Consultation et démarches amiables infructueuses	350 €	292 €
Consultation et démarches amiables ayant abouti à la résolution du litige	682 €	569 €
Transaction en phase judiciaire	Montant à retenir identique à celui qui aurait été appliqué si la procédure avait été menée à son terme devant la juridiction de 1 <sup>ère</sup> instance concernée.	